

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi onze décembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du quatre décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 11 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Dany BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Nadine CAUZETTE, Sylvain DABADIE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Christine LABAIZE BORTOLUSSI, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

Excusé : 1 Georges ELGOYHEN.

Absents : 2 Isabelle BEN, Jérémy LASSERRE.

Démissionnaire : 1 Marie-Line BARRÉ.

Madame Christine LABAIZE BORTOLUSSI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du mercredi 06/11/2019. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que Madame la comptable des finances publiques de Plaisance du Gers, a transmis deux états justifiant l'effacement de dettes, suite à validation des mesures recommandées par la commission de surendettement.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour l'effacement des dettes de 2 dossiers concernant l'assainissement collectif pour un total de 893,88 €.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation et de passer les écritures comptables nécessaires à l'extinction de la dette.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour effacement des dettes et de procéder à la dépense à l'article budgétaire 6542 pour un total de 893.88 euros (564.83 euros +329.05 euros) sur le budget assainissement collectif de VIELLA.

2 – Vente d'une partie de la parcelle communale Section AC n° 165

Lors de la réunion du Conseil municipal en date du 6 novembre 2019, l'assemblée avait accepté de vendre une partie de la parcelle AC n° 165 située à proximité des arènes de VIELLA, à un de nos administrés pour lui permettre la viabilisation d'un bien immobilier dont il se porte acquéreur.

Le bornage a été effectué par le géomètre choisi par l'acheteur. Ainsi, 527 m² seront vendus et 93 m² conservés par la commune pour permettre les accès.

Monsieur le Maire montre le plan réalisé par le géomètre.

Il indique que le prix de vente pourrait être fixé à 4 500 €.

Il sollicite l'avis de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte la vente d'une partie de la parcelle Section AC n°165 pour 527 m² au prix de 4 500€,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié ainsi que les documents qui concerne ce dossier.

3 – Goûter des Aînés et vœux 2020

A l'occasion de la nouvelle année, Monsieur le Maire propose que le goûter des Aînés soit organisé le Vendredi 10 Janvier 2020 à partir de 15 heures et que les vœux du Maire pour tous les habitants de la Commune commencent à 19 H 30.

Le Conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire sollicite l'aide pour les commandes et les achats à effectuer.

Madame Nadine CAUZETTE, Madame Yvette DUVIGNAU et Monsieur le Maire se répartissent le travail.

4 – Règlement de formation du Centre de Gestion du Gers

Le règlement de formation du Centre de Gestion de la Fonction publique concerne la formation des agents des Collectivités territoriales qui emploient moins de 50 agents. Ce document est arrivé en Mairie après l'envoi des convocations et ne figure donc pas à l'ordre du jour. Néanmoins, Monsieur le Maire présente le document et propose d'en délibérer.

Il concerne les Communes et les collectivités territoriales employant moins de 50 agents,

Il a été adressé à chaque conseiller par mail vendredi 6 Décembre 2019.

Il a été validé à l'unanimité par les membres du Comité Technique du CDG de la Fonction Publique Territoriale le 24 Juin 2019 à AUCH.

Pour être mis en application, chaque collectivité doit décider de son adoption.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée et demande si des remarques pourraient être soumises.

Après délibération, ce règlement n'appelle pas de remarque particulière et peut donc être validé.

5 – Motion de soutien pour la conservation du scanner public à l'Hôpital d'AUCH

Un courrier émanant du Service de radiologie et imagerie médicale -adressé aux Maires Gersoises- est parvenu en Mairie de VIELLA, pour demander que l'ARS accepte l'installation d'un scanner public à l'hôpital d'AUCH (Voir annexe 1).

Après délibération, le Conseil municipal accepte de soutenir les manipulateurs radiologues du Centre hospitalier d'AUCH en signant la pétition en ligne sur le lien suivant :

Signez la pétition : « SAUVONS NOTRE IMAGERIE » **ctrl + clic pour suivre le lien :**

https://www.change.org/p/usagers-sauvons-notre-imagerie?recruiter=1020737887&utm_source=share_petition&utm_medium=email&recruited_by_id=15276500-0ca2-11ea-b2fd-c5881db3b13b

Toute personne se sentant concernée peut signer la pétition.

6 – Situation comptable

Situation comptable au 04/12/19 du budget communal :

		Montant voté Budget 2019
➤ Dépenses de Fonctionnement:	343 195,07 €	440 229,14 €
➤ Dépenses Investissement:	224 521,77 €	256 809,69 €
➤ Total Général Dépenses F + I =	567 516,84 €	697 038,83 €

Pour mémoire, dans le cadre des travaux d'éclairage public, la commune doit percevoir une recette de 30 000 € des certificats d'économie d'énergie de l'EUROPE.

➤ Recettes de Fonctionnement:	433 782,49 €	440 229,14 €
➤ Recettes Investissement:	206 567,69 €	256 809,69 €
➤ Total Général Recettes F + I =	640 350,18 €	697 038,83 €

Situation comptable au 04/12/19 du budget Assainissement collectif :

		Montant voté Budget 2019
➤ Dépenses de Fonctionnement:	65 772,32 €	99 856,85 €
➤ Dépenses Investissement:	22 241,84 €	230 366,33 €
➤ Total Général dépenses F + I =	88 014,16 €	330 223,18 €
➤ Recettes de Fonctionnement:	101 897,28 €	99 856,85 €
➤ Recettes Investissement:	230 372,33 €	230 366,66 €
➤ Total Général Recettes F + I =	332 269,61 €	330 223,18 €

Monsieur le Maire précise que la disponibilité financière (montant du « porte-monnaie ») s'élève à 306 939.03 € le 06/12/2019 et que l'échéance d'un montant de 200 000 € interviendra en Mars 2020.

8 - Questions diverses

- Le véhicule du Département du Gers « Service public itinérant » sera à la disposition du public à VIELLA les vendredis suivants :
Vendredi 10 Janvier 2020 de 9h30 à 12h30
Vendredi 7 Février 2020 de 9h30 à 12h30
Vendredi 6 Mars 2020 de 9h30 à 12h30

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire demande si l'Assemblée a des questions à formuler.

Un conseiller prend la parole pour indiquer que « le chemin du Guit est en très très mauvais état ». Il demande pourquoi son entretien n'a pas été inscrit au programme voirie 2019.

L'adjoint en charge de la voirie – Monsieur Éric DELUC - indique que le financement alloué pour la réfection des chemins communaux de VIELLA, n'a pas permis la réalisation de ces travaux. Il rajoute que la réfection de ce chemin sera proposée à l'inscription du programme voirie de la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA) pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures 00.

Lettre aux maires gersois

Nous sommes les manipulateurs radio du centre hospitalier d'Auch, très inquiets de voir disparaître notre scanner.

En effet à l'heure actuelle nous disposons d'un scanner qui appartient à un GIE (groupement d'intérêt économique) :

- 50% public

- 50% privé dont 20 % pour la polyclinique de Gascogne et 30% pour 3 radiologues gersois privés.

Le scanner est en fin de contrat de location depuis août 2019 avec l'UGAP (centrale d'achat hospitalière) qui nous renvoie tous les mois un devis pour prolonger son utilisation au compte-goutte.

Cette situation est insoutenable sachant que l'UGAP peut y mettre fin à tout moment.

Depuis 2 ans un seul radiologue privé du GIE met son veto et s'oppose systématiquement au renouvellement de la machine, favorisant ainsi son intérêt personnel

Nous sommes dans une situation plus que dangereuse et notre hôpital pourrait se retrouver sans scanner et donc dans l'incapacité de proposer une offre de soins correcte et digne de la population gersoise.

De plus l'ensemble des services de l'hôpital serait touché directement par l'absence de cette machine indispensable à tout diagnostic ou suivi de pathologie des patients, ce qui met en péril le Centre Hospitalier d'AUCH.

Nous avons interpellé certains responsables, impuissants face à cette situation, y compris la directrice du CH d'Auch qui a déposé une demande exceptionnelle de scanner public qui a encore été refusée...

Mais que cherche l'ARS ??? Nous nous le demandons vraiment !

Nous sollicitons votre soutien et votre aide aujourd'hui pour que l'ARS intervienne en notre faveur et que notre mouvement prenne l'ampleur qu'il se doit, en informant la population gersoise de la situation actuelle du CH AUCH.

Nous demandons une dissolution de ce GIE et un scanner 100% public, pour développer un plateau technique qui réponde à toutes les filières médicales du département et poursuivre ainsi une collaboration dans de bonnes conditions.

L'accès aux soins devient difficile en raison de la désertification des médecins en milieu rural,

**Alors MOBILISONS NOUS pour
sauver notre Hôpital !**

Signez notre pétition : « SAUVONS NOTRE IMAGERIE »

https://www.change.org/p/usagers-sauvons-notre-imagerie?recruiter=1020737887&utm_source=share_petition&utm_medium=email&recruited_by_id=15276500-0ca2-11ea-b2fd-c5881db3b13b